



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 29
Conseillers excusés et représentés : 3
Conseillers excusés et non représentés : 3

L'an 2026, le lundi 22 juin 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué mardi 16 juin 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (29)

Mesdames BONVALET-YOUNES Sarah, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.
Messieurs BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kevin, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEDRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (3) :

AUSTRUY Fabien	a donné pouvoir à	Camille VEZY
CORTESE Franck	a donné pouvoir à	MISTRETTA Carole
GUY Carine	a donné pouvoir à	BESSIERE Pierre

Conseillers excusés et non représentés (3)

AUGUY-PERIE Nathalie
BULTEL-HERMENT Monique
RENIER Laura

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

DELIBERATION N°2026-133 – RODEZ AGGLOMERATION – Comités de Commercialisation - Désignation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-21 relatif au vote au scrutin public ;

Considérant ce qui suit :

Rodez agglomération, à travers sa compétence « développement économique » gère 14 zones d'activités sur l'ensemble de son territoire soit 510 hectares d'espaces économiques.

Dans le cadre de cette gestion il est décidé d'instaurer un comité de commercialisation permettant de pré-instruire les demandes des porteurs de projets à l'installation.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, l'assemblée délibérante doit procéder aux opérations de votes à bulletin secret. Néanmoins, il est proposé au conseil municipal, s'il le décide à l'unanimité, de voter la désignation à main levée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :

- désigne Emmanuel LIRAUD représentant issu du conseil municipal de la commune de Rodez et membre du conseil communautaire ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Ewan FILOE
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 30 juin 2026
Transmise en Préfecture le 30 juin 2026

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260622-DEL2026133-DE
Reçu le 30/06/2026